

AVIS À LA POPULATION

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie,
siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Mardi 12 mai 2026, 19 h 15, salle de conférences du centre administratif MRC
464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur/ Proposeuse
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x		Heure :	
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2026			x		
3	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026			x		
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
4.1	Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1 ^{er} au 30 avril 2026			x		
4.2	Dépôt du <i>Rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant 2025 TNO</i>		x			
4.3	Présentation du rapport du préfet sur les faits saillants du <i>Rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant 2025 TNO</i>		x		Information sur place	
4.4	Nomination auditeur indépendant pour vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026			x		
4.5	Adoption du règlement 2026-442 TNO <i>Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments TNO</i>			x		
5	AFFAIRES DIVERSES					
5.1						
5.2						
5.3						
6	Période de questions	x			Heure :	
7	Clôture de la séance			x	Heure :	